



FICHE D'INSCRIPTION 20 .. / ..

NOM **Prénom**

Date de naissance/...../.....

Adresse

Code postal

Ville

Tel :/...../...../.....

Email (MAJUSCULE)@.....

Profession

Ceinture

N° Licence

Personne à joindre en cas d'accident

Autorisation parentale DEFENSE KRAV MAGA LYON 8

Je soussigné (e) Père / mère / Représentant légal

Demeurant.....
.....

autorise mon enfant (Nom)..... (Prénom.....) à participer à la saison sportive 20 /.... de l'association self Défense Krav Maga Lyon 8

- J'accepte de payer la cotisation de la saison
- Je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'association SDKM8 et le code morale de la FEKM dont j'ai pris connaissance.
- Je prends note que seuls les dossiers complets seront acceptés.

Date et signature (*mention la et approuvé*)

SDKM8

Règlement intérieur & code moral FEKM

Article 1 : Paiements

Les paiements des cotisations peuvent être effectués par 4 chèques ou à l'année. Ils doivent être réglés dans la première semaine des quatre premiers mois de l'année qui suivent l'inscription. La licence et l'assurance sont obligatoires pour chaque saison. Le passeport sportif

FEKM est obligatoire.

Aucune cotisation ne sera remboursée en cas de non-entraînement, sauf sur présentation d'un certificat médical.

Article 2 : Respect des locaux et du matériel.

Chacun est tenu de faire bon usage des locaux et du matériel mis à la disposition des adhérents, toute dégradation volontaire entraînera l'exclusion immédiate.

Il est également interdit de fumer dans la salle d'entraînement.

Article 3 : Horaires des cours.

La saison des entraînements commence début octobre et se termine fin juin. Le planning est établi par l'association en accord avec la municipalité. Dans l'intérêt des adhérents, *la ponctualité est nécessaire au bon déroulement des cours.*

Pendant les vacances scolaires les entraînements ne sont pas assurés sauf si le comité directeur le décide.

Article 4 : Discipline.

Aucun manquement au respect des personnes ne sera toléré.

Propreté, hygiène corporelle et vestimentaire sont de rigueur, notamment les ongles pour la sécurité.

Bon état du matériel personnel (gants, chaussures propres...).

Protèges tibias et coquille sont obligatoires à chaque entraînement.

Les personnes ne seront acceptées en cours que si leur comportement est digne de la pratique de ce sport.

Lors des premiers cours, les pratiquants devront signer une décharge qui dégage l'association de toute responsabilité en cas d'accident, et ce jusqu'à l'obtention de la licence et ainsi de l'assurance.

Article 5 : Motifs d'avertissements ou d'exclusion.

Les retards dans le paiement des cotisations feront l'objet d'un avertissement.

L'appartenance à un quelconque mouvement politique ou religieux ne doit en aucun cas gêner le bon déroulement des entraînements et de la vie associative en général.

Le professeur ou le président se réserve le droit des avertissements à toute personne qui fera preuve d'une attitude intolérante.

Il est formellement interdit d'utiliser des produits dopants, chaque adhérent est tenu d'en respecter la législation en vigueur. Tout manquement à cette règle entraînera une exclusion immédiate et définitive.

Tout manquement au règlement intérieur entraînera, au bout de 3 avertissements, l'exclusion définitive.

L'association dégage sa responsabilité en cas de vols ou de dégradations sur le parking de la salle d'entraînement et pour tout incident non prévu au règlement intérieur.

L'association se réserve le droit de toutes modifications du dit règlement en convoquant le Comité Directeur.

L'adhésion à **Self Défense Krav Maga Lyon 8** implique la lecture, l'acceptation et le respect du présent règlement.

Le code moral de la F.E.K.M Richard Douieb

Adhérent de la F.E.K.M./R.D., je m'engage à respecter la **charte de conduite** suivante et ferai preuve :

- D'honnêteté
- De non agressivité
- D'humilité
- De respect du règlement de nos statuts, de notre règlement intérieur, des instructeurs et de nos partenaires

En outre, je m'engage à n'utiliser les techniques de Krav Maga exclusivement que **pendant les cours** ou **dans le seul but de défendre mon intégrité physique voire celle de mes proches.**

Je devrai également contribuer à instaurer un climat d'amitié, de simplicité et de convivialité.

Pièces obligatoires à joindre

- a) Certificat médical pour la pratique du Krav Maga
- b) Cotisation à l'ordre de SDKM8
- c) Livret du licencié rempli.
- d) 2 photos d'identité (1 pour les anciens)

Modalités d'inscription saison 2015 / 2016

Licence + assurance + passeport + cotisation = 250€